

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007  
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

4<sup>e</sup>/12507  
- 9 NOV. 2007

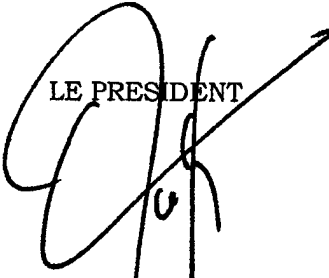
### **ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE ANNUELLE A L'ASSOCIATION DE SOINS ET D'AIDES MULHOUSE ET ENVIRONS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2003/I - 405 du 5 décembre 2002
- VU l'article L 313-8-1 du Code de l'action sociale et des familles
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin adopté par le Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer la convention annexée au rapport pour le versement d'une avance annuelle de 15 000 € à l'Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions